

Bienvenue ! La Matinale de l'IRMa va bientôt commencer
(début de la session à 09h30)



Intercommunalités et gestion de crise : Quelles conséquences de la loi Matras ?

À VALENCE & EN VISIOCONFÉRENCE

JEUDI 06 OCTOBRE 2022

#MatinalesIRMa

Une Matinale à Valence et en ligne

Une conférence en salle Maurice Pic au département de la Drôme (CD26)



Une visioconférence sur la plateforme Zoom

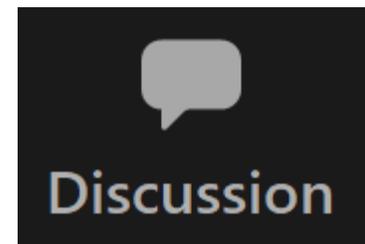


Un direct sur la chaîne YouTube de l'IRMa

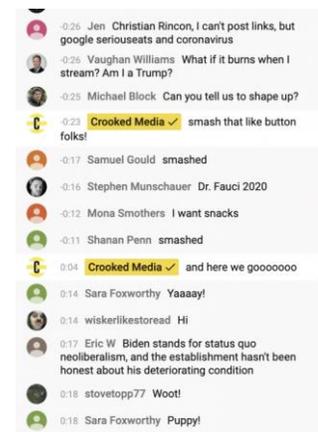


Comment poser vos questions depuis la visio ?

Sur Zoom, utilisez l'outil « discussion » :



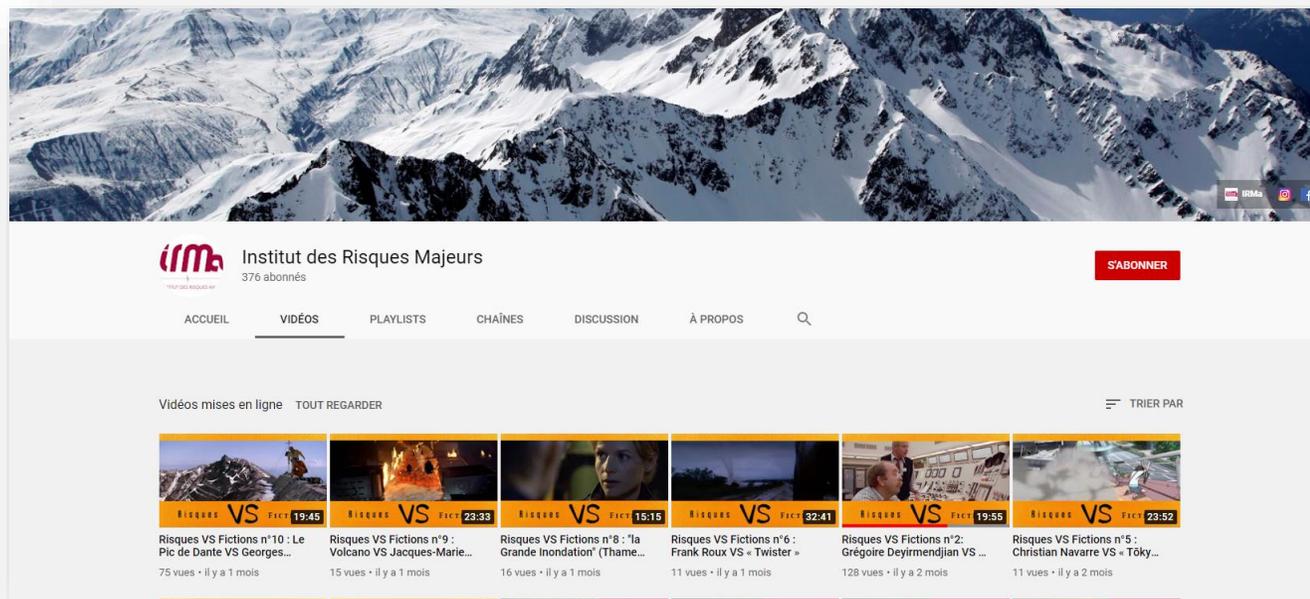
Sur YouTube, utilisez l'outil de chat en direct :



Voir & revoir les Matinales

RETROUVEZ LES REPLAYS DE TOUTES LES MATINALES DE L'IRMA SUR : www.irma-grenoble.com

& SUR YOUTUBE : www.youtube.com/user/IRMaGrenoble  YouTube



La Matinale est enregistrée et sera mise en ligne sur YouTube et sur notre site web. Elle sera accessible librement.

Quelques informations utiles

Après la session, vous pourrez répondre à une enquête de satisfaction en ligne pour la visioconférence & sur une fiche pour les personnes en présentiel à Valence.

Vos réponses permettront d'améliorer nos prochains événements - Merci à vous !

Retrouvez les temps forts du webinaire en direct sur Twitter :



#MatinaleIRMa

@RisquesMajeurs

INTRODUCTION PROTOCOLAIRE



MME DELPHINE GRAIL-DUMAS, DIRECTRICE DE CABINET, SOUS-PRÉFÈTE
PRÉFECTURE DE LA DRÔME

JEUDI 06 OCTOBRE 2022

#MatinalesIRMa

INTRODUCTION PROTOCOLAIRE



MME GHISLAINE VERRHIEST-LEBLANC, DIRECTRICE GÉNÉRALE

ASSOCIATION FRANÇAISE POUR LA PRÉVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES ET TECHNOLOGIQUES (AFPCNT)

JEUDI 06 OCTOBRE 2022

#MatinalesIRMa

INTRODUCTION PROTOCOLAIRE



M. GÉRARD PERROTIN, PRÉSIDENT
INSTITUT DES RISQUES MAJEURS (IRMA)

JEUDI 06 OCTOBRE 2022

#MatinalesIRMa

LANCEMENT DU RESILIENCE TOUR



Gestion intercommunale de crise : vers où allons nous ?

PHILIPPE BLANC

MINISTERE DE L'INTERIEUR / DIRECTION GENERALE DE LA SECURITE CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES

JEUDI 06 OCTOBRE 2022

#MatinalesIRMa

Les plans communaux de sauvegarde

Quels retours d'expérience ?

Quel suivi ?

« La sécurité civile est l'affaire de tous »

Les origines des PCS et des PICS

Années 1990 : 1ers « plans de secours communaux »

Loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004

Création des PCS et des PICS

Secours
Services d'urgence
(SDIS, SAMU...)

Sauvegarde des populations
Communes (PCS)

Besoins prioritaires des populations
Opérateurs réseaux...

→ Articulation avec le plan ORSEC

La nouvelle réglementation



Loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels (LOI MATRAS) : articles L. 731-3 (PCS) et L. 731-4 (PICS) du code la sécurité intérieure

Le décret n°2022-907 du 20 juin 2022 relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde et modifiant le code de la sécurité intérieure articles R. 731-1 à R. 731-8 du code de la sécurité intérieure

Un décret relatif aux exercices pris après avis de l'AMF, de l'AMRF et de l'ADCF (en cours)

Appui méthodologique

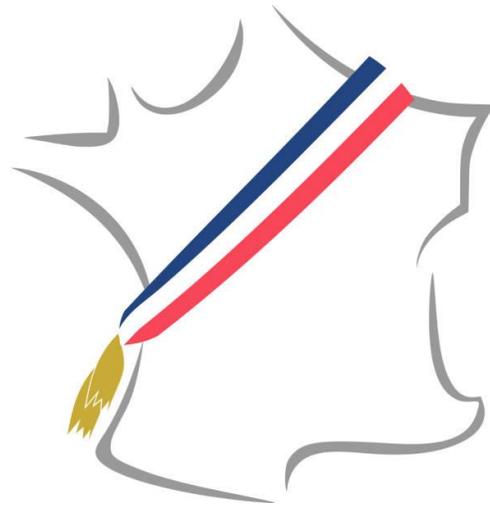
Un guide méthodologique (refonte du guide PCS de 2005) avec des volets spécifiques : inondations, canicule ...

Des trames type de plan PCS PICS et des démarches type (accompagnement suivi)

Logiciel de suivi et d'autoévaluation avec indicateurs de priorisation des actions à mener

Préfectures en appui et suivi (nouvelle approche des exercices ORSEC/PCS)

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)



Le Plan Communal de Sauvegarde : ce qui ne change pas

Le PCS est toujours adapté aux moyens de la commune



Objectif ?

Se préparer en amont d'un évènement (organisation, outils, entraînements) pour répondre aux besoins des populations en cas de crise



Pourquoi ?

Faire face à une situation d'urgence sur la commune pouvant notamment porter atteinte aux populations (accident de transport, inondations, tempête, accident industriel...)



Dans quel but ?

Organiser, structurer, préparer les actions à mettre en œuvre
Assurer la sauvegarde et le soutien aux populations



Comment ?

En ayant un cadre de référence polyvalent pour gérer des problèmes inhabituels
Le maire est responsable de son élaboration et de sa mise en œuvre

Le Plan Communal de Sauvegarde : ce qui change

Quelles communes sont soumises à l'obligation de réaliser un PCS ?

AVANT 

Loi du 13 août 2004

PPI arrêtés

PPRN prévisibles approuvés

12000 COMMUNES SOUMISES

AUJOURD'HUI 

Loi du 25 novembre 2021

PPI arrêtés

PPRN ou miniers prévisibles prescrits ou approuvés

Territoires à risque important d'inondation

Territoires reconnus par voie réglementaire exposés à risque volcanique ou cyclonique

Zones de sismicité (de niveaux 3 à 5)

Forêts classées ou réputées particulièrement exposées au risque d'incendie

PAS D'OBLIGATION GENERALE

21 000 COMMUNES SOUMISES

Le Plan Communal de Sauvegarde : ce qui change

- Les sources de connaissance des risques sont précisées
- Le recensement des personnes vulnérables
- Notion de dispositions générales et de dispositions spécifiques
- Notion de poste de commandement communal en lien avec l'Ee PICS
- Obligation d'information à chaque renouvellement du Conseil municipal
- Modalités d'articulation avec le PICS

Le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)



Le Plan Intercommunal de Sauvegarde

Rappel du contexte

Loi du 13 août 2004



PICS = outil de substitution au PCS

- *Cadre juridique imprécis*
- *Très peu de PICS élaborés*

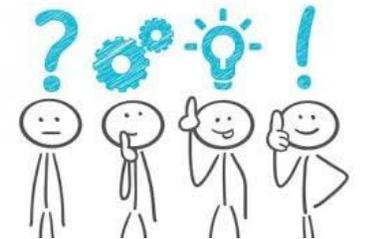


Entre 2004 et 2021



Certains EPCI ont engagé une réflexion et des modalités d'action

- *Ils pouvaient apporter leur soutien aux communes dans le cadre des PCS*
- *Ils intervenaient également dans le contexte d'une extension de leurs compétences*



Le Plan Intercommunal de Sauvegarde

Le contexte

- Démarche inscrite dans **l'évolution générale des intercommunalités** durant ces 20 dernières années
- Constat des retours d'expérience : des **capacités conséquentes** à organiser face aux crises
- Des **compétences intercommunales courantes** utiles en temps de crise

Le Plan Intercommunal de Sauvegarde

Aujourd'hui

Loi du 15 novembre 2021 ➡ Définition des PICS

- Les PCS sont maintenus et le cadre des PICS est précisé
- Les intercommunalités soutiennent les communes dans leur démarche de préparation
- Les PICS préparent la réponse aux situations de crise et organisent, au minimum :
 - ✓ *La mobilisation et l'emploi des capacités intercommunales au profit des communes*
 - ✓ *La mutualisation des capacités communales*
 - ✓ *La continuité et le rétablissement des compétences ou intérêts communautaires*

PICS obligatoire lorsqu'une commune membre à l'obligation de réaliser un PCS.

Le PICS ne se substitue plus aux PCS !

PICS outil de coordination et d'accompagnement à la gestion de crise

Le pouvoir de police administrative incombe toujours au maire

Le Plan Intercommunal de Sauvegarde

Contenu

Mise en commun de l'analyse des risques de ses communes membres

Modalités d'appui à toutes ses communes (avec ou sans PCS)

Inventaire des moyens mutualisés des communes et moyens propres de l'EPCI

Recensement des ressources et outils intercommunaux à disposition des communes

Modalités relatives à la réserve intercommunale et à l'emploi de bénévoles

Planification de la continuité d'activité et rétablissement des compétences ou intérêts communautaires

Le président de l'intercommunalité assure un soutien dans la gestion de la crise auprès de ses communes membres

Le Plan Intercommunal de Sauvegarde

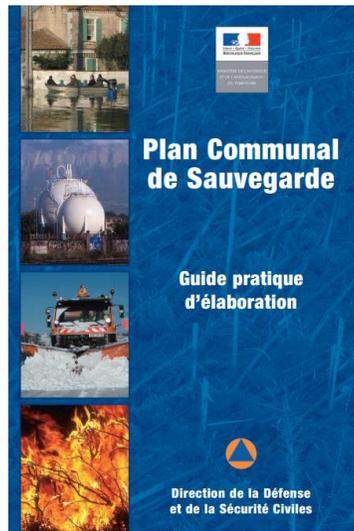
Parmi les axes opérationnels à développer, le principe reste adaptabilité et souplesse

- Le poste de coordination intercommunal
- Facilité de représentation au sein ou en lien avec le centre opérationnel départemental du préfet
- Répartition entre l'EPCI et les communes, prises de décision
- Organisation « agile » !

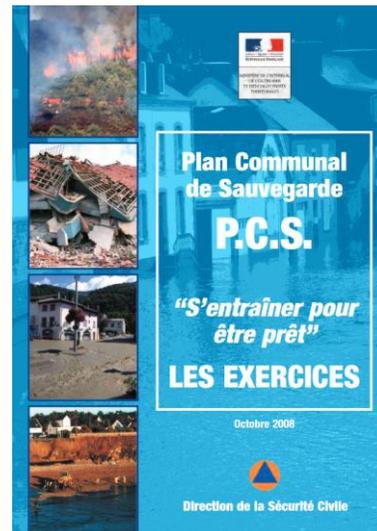
Le Plan Communal de Sauvegarde et le Plan Intercommunal de Sauvegarde

Suivi, exercices, mise à jour

*Exercice de mise en œuvre
et autoévaluation*



Mise à jour



**Exercice obligatoire tous
les 5 ans minimum**



Le PCS ne doit pas rester figé dans le temps !

→ La commune se l'approprie

→ La commune maintient son caractère opérationnel en le testant, en le mettant à jour et en le révisant

La mise en place d'une organisation de gestion d'un événement de sécurité civile doit s'intégrer dans une démarche globale de gestion des risques ayant comme objectif le développement d'une culture de sécurité.

MERCI DE VOTRE ATTENTION

PHILIPPE BLANC

DGSCGC

JEUDI 06 OCTOBRE 2022

#MatinalesIRMa

La gestion de la crise à la Métropole de Lyon : Démarche, outils et accompagnement

MME ARMÊLA BRAUN : RESPONSABLE DE LA MISSION SÛRETÉ / SÉCURITÉ / GESTION DE CRISE

MME LÉA BALÉZEAU : CHARGÉE DE MISSION GESTION DE CRISE À LA MISSION SSGC

GRANDLYON
la métropole

#MatinalesIRMa

Le dispositif Gessicat : Plan de gestion de crise à la Métropole



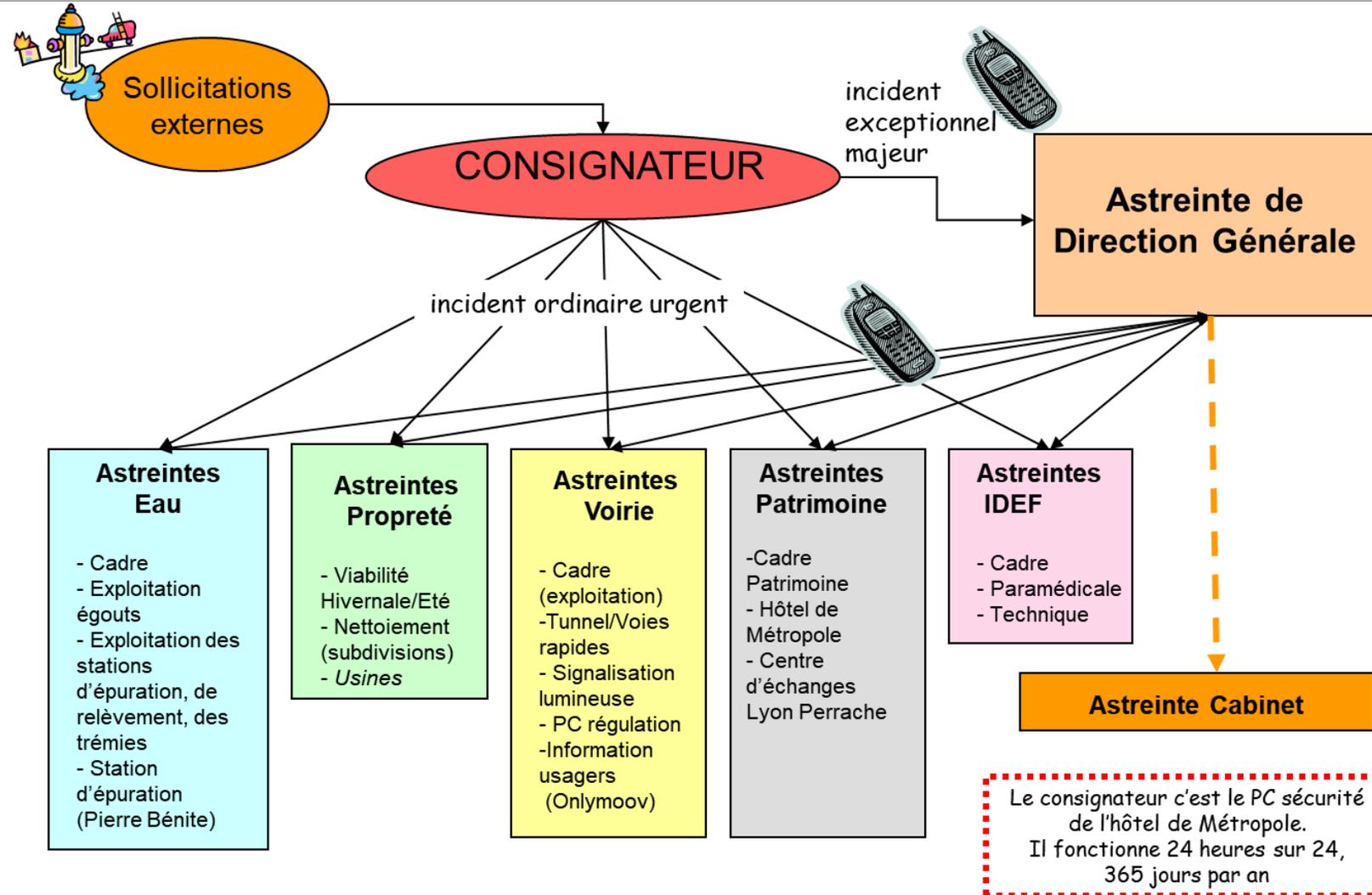
Le dispositif **GESSICAT** (Gestion des situations de catastrophe) créée dès 2009 et piloté par la **mission Sûreté Sécurité Gestion de Crise**, constitue le socle de l'intervention de la Métropole en période de crise.

Il traite :

- La mise en veille
- L'alerte
- La gestion de crise
- La continuité d'activité
- Le retour à la normale.

Contact de la Mission Sûreté Sécurité Gestion de Crise :
surete-securite@grandlyon.com

Gestion des évènements en heures non ouvrées

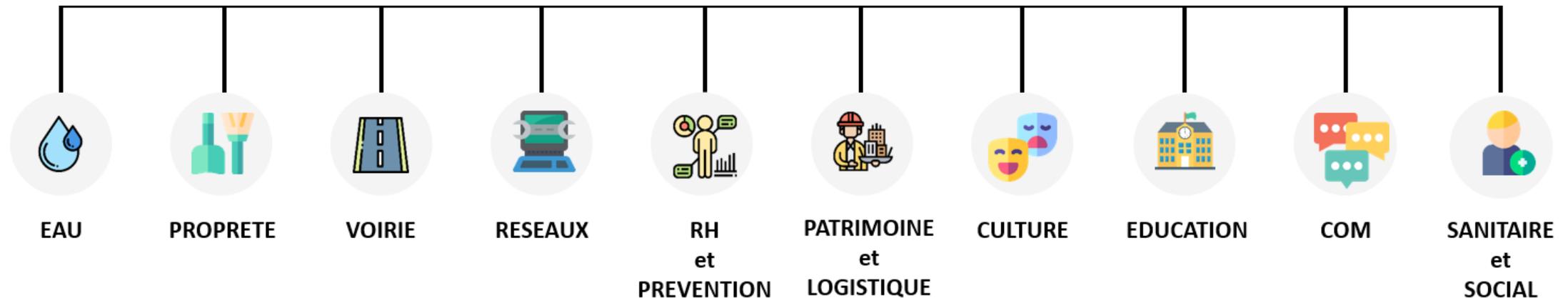


Le dispositif Gessicat : Plan de gestion de crise à la Métropole

Le dispositif GESSICAT permet :

- Une organisation de crise spécifique
- Des procédures d'exception
- Des réponses transversales
- **L'activation des cellules de crise décisionnaires de la Métropole :** Selon l'ampleur et la nature de l'événement en cours, des cellules de crise sont activables à différents niveaux et en fonction des compétences recherchées.

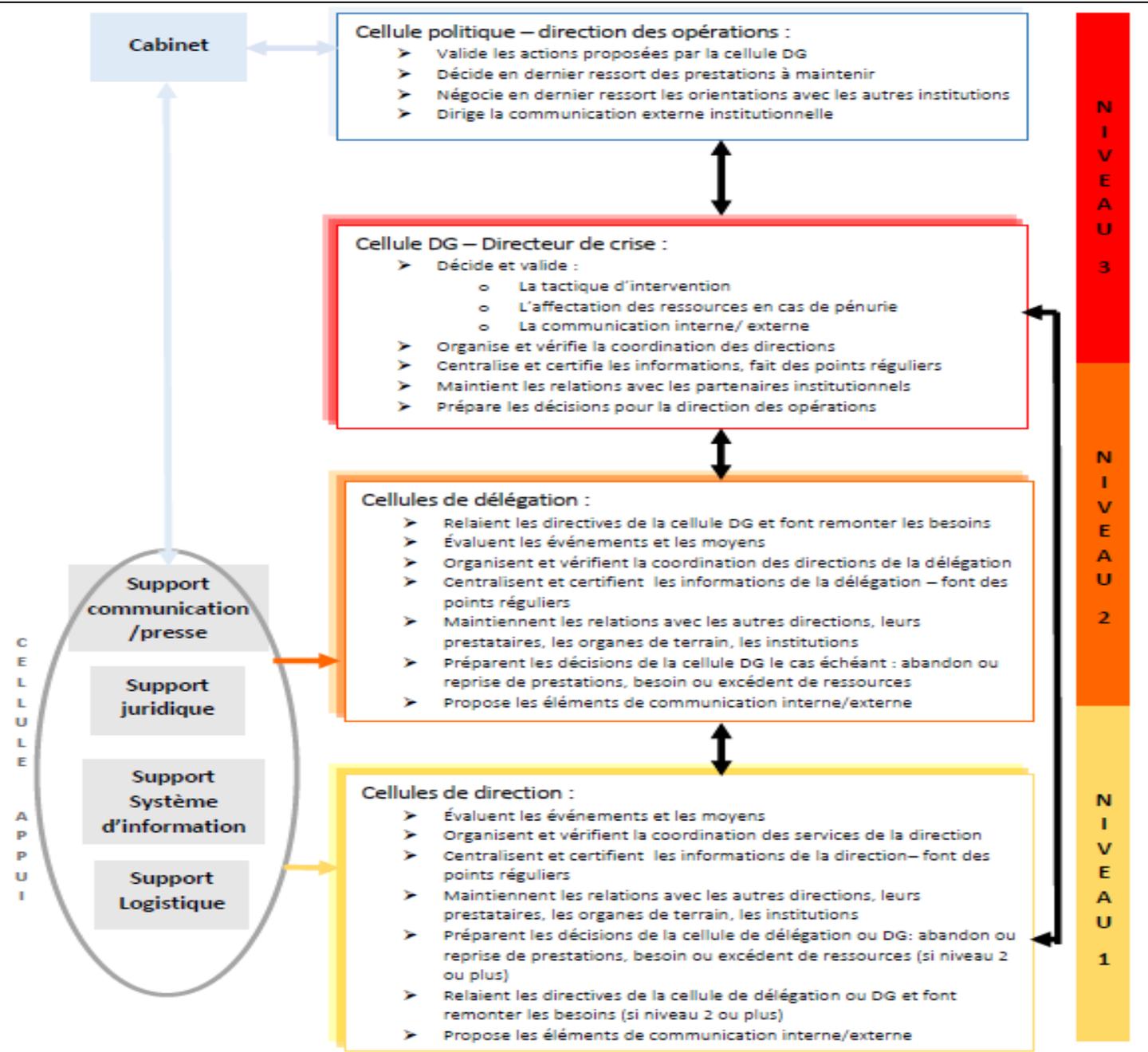
GESSICAT permet en outre de répondre à des crises touchant plusieurs thématiques sensibles telles que :



Organisation du dispositif Gessicat

Exemples de déclenchement des cellules de crise métropolitaines :

- 2019 Tempêtes importantes : mobilisation de cellules de délégations (niveau 2)
- 24/05/2021 Incendie local TGBT : mobilisation des cellules de crise niveau 1 (DINSI/DPMG) niveau 2 (Délégations) niveau 3 (DG)



Un outil dédié : Jaguards

L'objectif du développement de l'outil Jaguards à la Métropole est multiple :

- Dématérialiser les mains courantes papier du consignateur (point d'entrée de l'alerte à la Métropole) et ainsi **faciliter la diffusion de l'alerte.**
- Accompagner la mise à jour du plan de gestion de crise interne (GESSICAT) et notamment **permettre la convocation instantanée des différentes cellules de crise.**
- **Regrouper l'ensemble des informations susceptibles d'intéresser les différentes** astreintes qui peuvent dès lors alimenter l'évènement en direct.
- **Remplacer tous les vecteurs de communication des acteurs de la crise.**
- **Permettre une meilleur interconnexion avec les acteurs externes (Ville de Lyon, SDMIS ...)**

Les PCA et le tableau de bord de pilotage des PCA

La Métropole dispose d'un outil de pilotage global de la continuité d'activité, par ailleurs chaque direction a constitué son Plan de continuité d'Activité (PCA).

Il s'agit de pouvoir assurer en tout temps l'exercice des missions de service public pour lesquelles la Métropole est compétente.

L'outil de pilotage global de la continuité d'activité s'inscrit dans une logique commune de résilience au sein du dispositif GESSICAT.

Direction	Identification des processus (situation normale)	Processus concourant à/au				Nombre d'agents participants au processus	Exécution du processus						Alerte	Commentaires
		PCA	PMA	Arrêté ou arrêtable	La gestion de la crise		En PCA ou PMA le process est exécuté en			Agent(s) disposant d'un équipement Métropole (ordinateur + connexion + téléphone)	Situation dégradée provisoire : nbre d'agent acceptant de travailler avec leur équipement personnel	Agents à équiper		
							Présentiel uniquement	Télétravail complètement	Mixte					
		X	X	X	X	Nb	X	X	X	Nb	Nb	Nb	X	Pour chaque processus, il est possible d'indiquer ci-dessous les particularités ou alertes qui méritent un signalement
		X	X	X	X	Nb	X	X	X	Nb	Nb	Nb	X	Commentaire

Tester et faire vivre le dispositif

Des évènements de crise réels ont permis de mettre en pratique le dispositif Gessicat, notamment :

- **2020-2022** : Épidémie de la Covid-19
- **12 juin 2020** : Incendie d'un immeuble métropolitain
- **24 mai 2021** : Coupure totale d'électricité à l'Hôtel de Métropole suite à un incendie
- **16 octobre 2021** : Attaque informatique

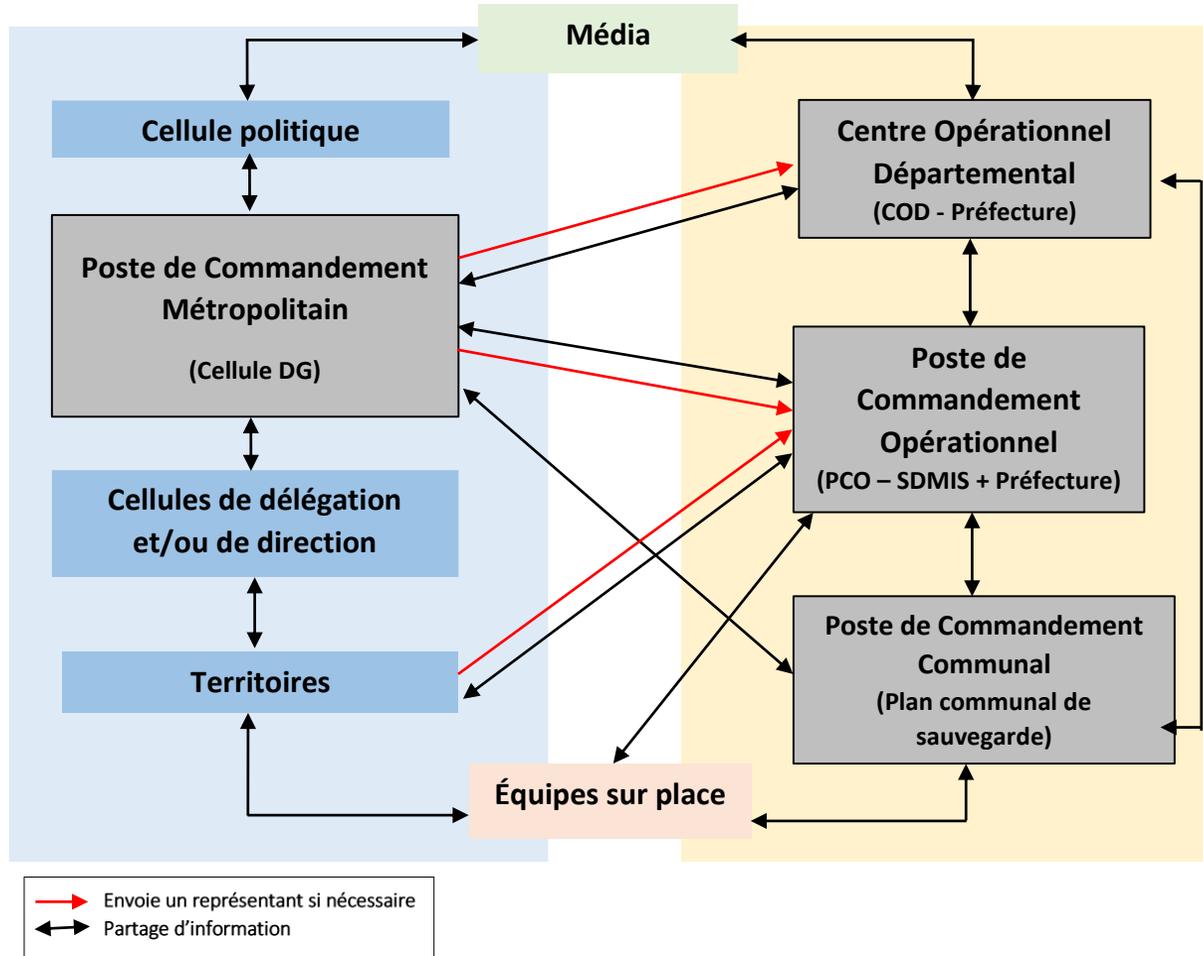
Afin de garantir l'opérationnalité des dispositifs, la Métropole participe chaque année à une dizaine d'exercices de gestion de crise organisé par son réseau des partenaires.

Par ailleurs, des exercices de crise sont réalisés régulièrement en interne pour tester le dispositif GESSICAT :

2009	Exercice pandémie grippale
2010	Exercice incendie dans le bâtiment métropolitain clip
2011	Exercice défection des moyens informatiques
2018	Exercice attaque terroriste à l'Hôtel de Métropole
2019	Exercice effondrement d'un bâtiment
2021	Formation de la nouvelle équipe de Direction générale à la gestion de crise
2022	Exercice à venir ...

Liens entre les dispositifs Gessicat et ORSEC

En matière de gestion de crise, du fait des compétences exercées et des moyens dont elle dispose, la **Métropole est un partenaire du Préfet**. En tant que de besoin, un représentant la Métropole peut être requis au COD.



QUAND

Lors d'une situation nécessitant le déclenchement du plan ORSEC (soudaine ou connue)



QUOI

Coordonner les interventions de la Métropole avec celles de la Préfecture.

Informer le Préfet sur l'évolution de la gestion de crise de la Métropole.



QUI

Un agent de la mission SSGC qui représente la Métropole ou un agent de la direction la plus impactée, nommé par le directeur, ou l'astreinte de direction générale. La relève de cette personne sera assurée par l'un d'entre eux.

DEMARCHE PICS A LA METROPOLE DE LYON



Rédaction du plan

- Rappel des compétences de chaque entité
- Intervention de la Métropole sur les territoires



Club risques

- Réunir périodiquement un Club Risques composé de l'ensemble des communes métropolitaines
- Garantir le partage d'une culture commune du risque
- Création conjointe et mise à disposition de cartes opérationnelles : jeux/phénomènes



Approche thématique

- Un accompagnement spécifique par risque, priorisé sur le risque rupture de digues (travail en cours sur la mise à jour et l'harmonisation des PCS des communes concernées)



Approche partenariale

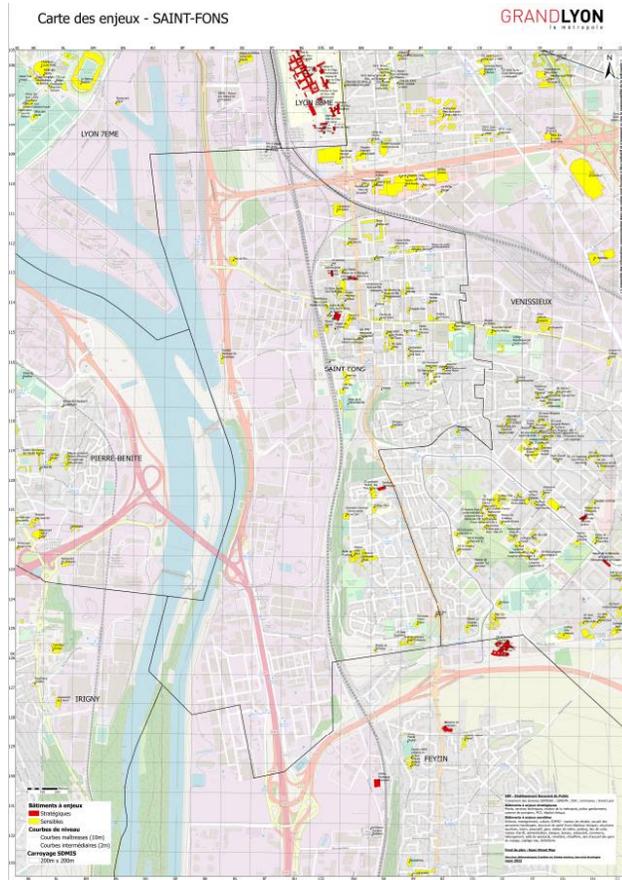
- L'appui de l'IRMA aux territoires en partenariat conventionné avec le GRAND LYON pour une montée en compétence des responsables locaux :

1. Sensibilisation
2. Formation
3. Entraînements et exercices

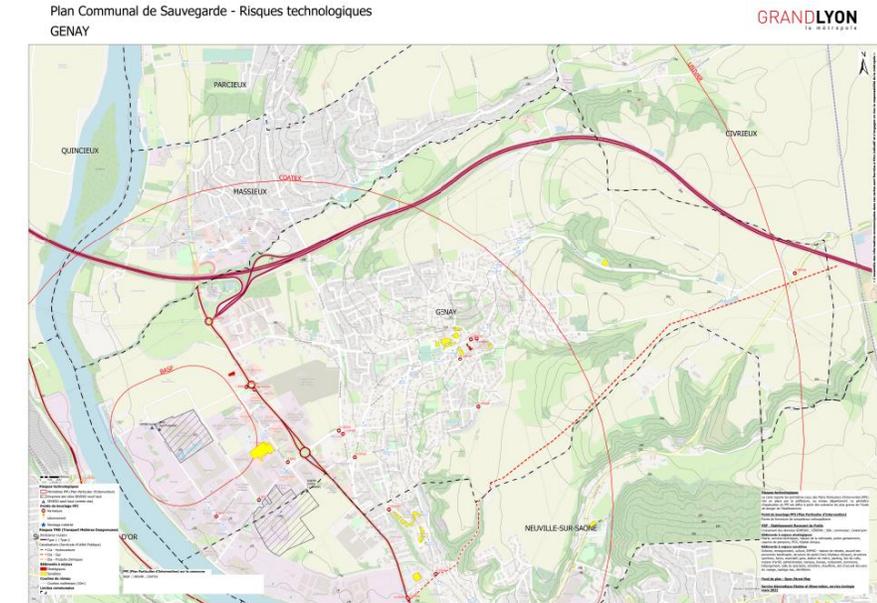
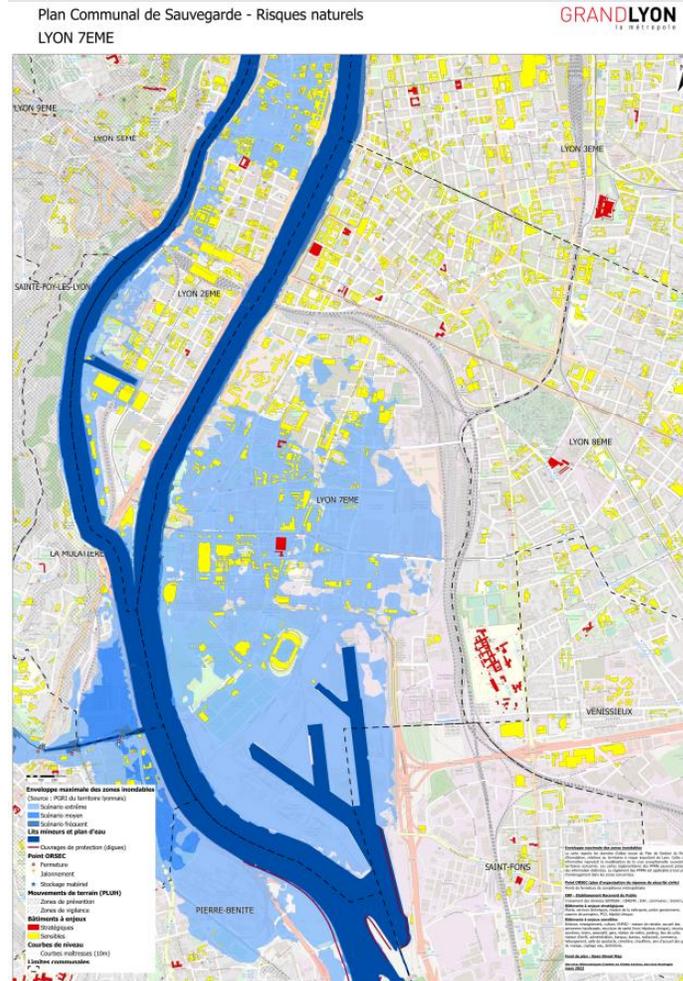
& Informations / conseils

CARTOGRAPHIES OPERATIONNELLES COMMUNALES

Livrables : 3 types de cartes



Carte des enjeux



Deux cartes sur les phénomènes : Risques technologiques et naturels

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

MME ARMÊLA BRAUN : RESPONSABLE DE LA MISSION SÛRETÉ / SÉCURITÉ / GESTION DE CRISE

MME LÉA BALÉZEAU : CHARGÉE DE MISSION GESTION DE CRISE À LA MISSION SSGC

GRANDLYON
la métropole

#MatinalesIRMa

La démarche métropolitaine en matière de gestion et de prévention des risques majeurs

M. STÉPHANE MEISSAT

ADJOINT AU CHEF DE SERVICE PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS



#MatinalesIRMa

AIX-MARSEILLE-PROVENCE METROPOLE



La démarche métropolitaine en
matière de gestion et de
prévention des risques majeurs



UN PEU D'HISTOIRE...

- ❑ 2003 – Suite à 2 évènements majeurs (Feux de forêt et inondations) sur la Communauté du Pays d'Aix :
 - Création d'une **Mission Prévention et Risques Majeurs**
(Délibération 2006-A261 du 16 mai 2003)





- ❑ 2006 – Un incendie de grande ampleur sur le massif du Montaignet impacte 4 communes : Aix-en-Provence, Gardanne, Meyreuil, Bouc-Bel-Air
 - Création d'une **Direction de la Sécurité et de la Prévention des Risques Majeurs** dotée de 6 agents
(Délibération -2006-A261)





Naissance de la Métropole Aix-Marseille-Provence le 1^{er} janvier 2016

- ❑ 92 communes (dont 2 sur des départements limitrophes)
- ❑ 1 841 460 habitants
- ❑ 3149 Km²

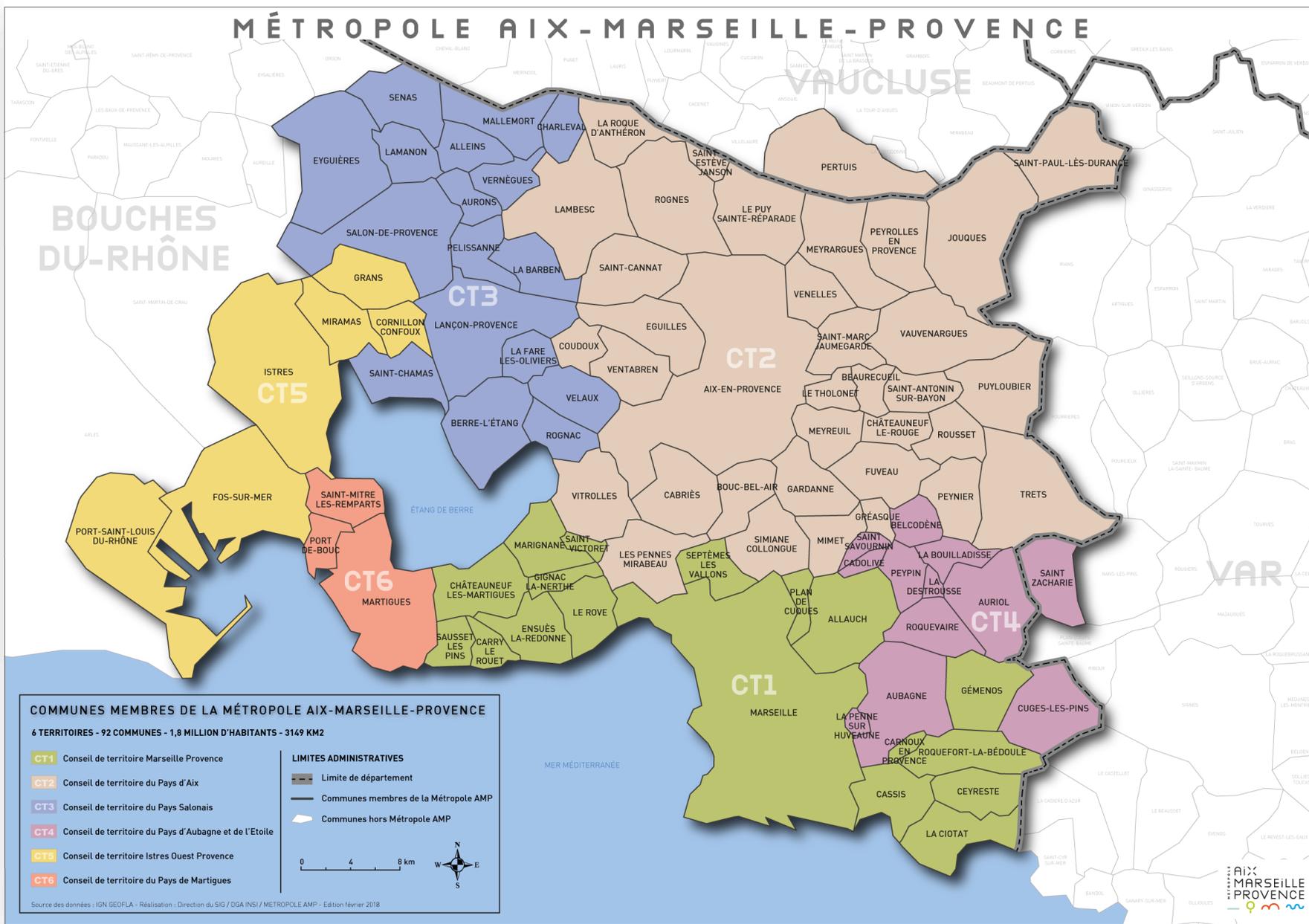
Un territoire à risques :

- exposé à tous les risques majeurs à l'exception des risques avalanche et volcanique,
- 42 sites SEVESO (SH).





MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE





Prise en compte métropolitaine de la Prévention et de la gestion des Risques Majeurs

Délibération du 18 mai 2017 – ENV 001-2085/17/CM

- **Création du Service Prévention des Risques Majeurs et définition d'une politique métropolitaine**
 - Organiser la réponse opérationnelle de l'Établissement,
 - Accompagner les communes à parfaire leur propre réponse,
 - Développer une culture du risque parmi la population métropolitaine.



Organisation et Missions du Service Prévention Risques Majeurs

- A - Mission d'accompagnement des communes**
- B - Organisation de la réponse opérationnelle**
- C - Développement de la culture du risque**



A - La mission d'accompagnement des communes

❑ Réactualisation des Plans Communaux de Sauvegarde.

- Elaboration d'une trame type d'un PCS,
- 47 communes accompagnées dans l'élaboration de leur PCS.

❑ En partenariat avec le CYPRES, accompagnement des communes dans la réalisation de leur DICRIM.

- Elaboration d'un DICRIM type,
- 25 communes accompagnées dans l'élaboration de leur DICRIM.



□ Exercices de gestion de crise au profit des communes

- 6 exercices intercommunaux par an en collaboration avec le CYPRES,
- 6 formations d'élus et agents communaux par an en partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure des Officiers Sapeurs-Pompiers (ENSOSP),

Soit en 2022, 75 élus et 50 cadres territoriaux formés.





- ❑ **Moyens de sauvegarde** (à disposition des communes qui en font la demande auprès de l'astreinte Risques Majeurs)
 - 16 modules d'hébergement (1 remorque, 50 lits Pliants, kits Hygiène, draps et couvertures). Achat de 2 modules par an dans le cadre d'un marché + 500 lits en stock,
 - 4 téléphones satellitaires, permettant d'assurer la liaison salle de crise métropolitaine – Préfecture,
 - 1 lot de 10 radios numériques, permettant la liaison Terrain – PCC,
 - 3 tentes polyvalentes.





Mission d'accompagnement des communes

- Assistance météorologique et hydrométéorologique, marché relancé en 2022**
- Automate d'alerte et information des populations : groupement de commandes à marchés subséquents lancé en 2021 et auquel 56 communes ont répondu favorablement**
- Ingénierie thématique de crise à disposition des communes**



B – Organisation de la réponse opérationnelle

- ❑ Organisation interne de la résilience métropolitaine
- ❑ Liens interservices avec les partenaires institutionnels



❑ Organisation interne de la résilience métropolitaine

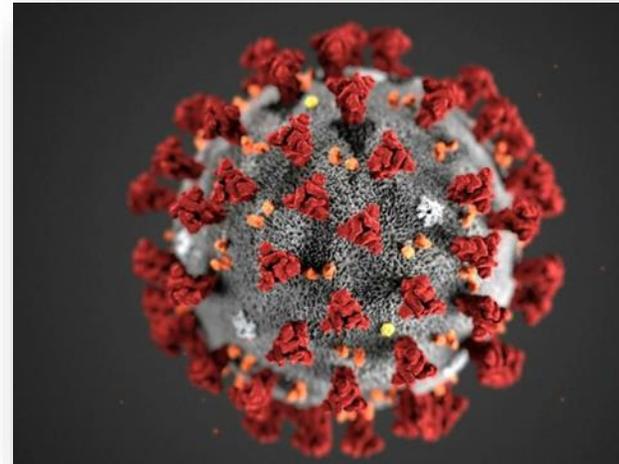
- Mise en place d'une astreinte H24 « Risques Majeurs »,
- Organisation d'astreintes dans les directions opérationnelles, les territoires et les services d'importance vitale,
- Formation de la chaîne de gouvernance et des astreintes à la gestion de crise.





Organisation de la réponse opérationnelle

- **Création d'une salle de gestion de crise interservices métropolitaine,**
- **Exercices mensuels thématiques de gestion de situations de crise des acteurs métropolitains,**
- **Elaboration en cours d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA).**





❑ Liens interservices avec les partenaires institutionnels

- En matière de planification préventive, association à l'élaboration des plans de secours avec la Préfecture et les acteurs institutionnels (ORSEC, PPI...),

Exemple : dispositif ORSEC « évacuation massive »

- Participation active aux exercices préfectoraux,
- Engagement systématique du cadre d'astreinte risques pour toute activation du COD en Préfecture.





C – Développement de la culture du risque

- ❑ Sensibilisation auprès de la population en milieu scolaire en partenariat avec le Centre Permanent d'initiatives pour l'Environnement (CPIE) – 24 classes en 2022, puis généralisation à l'ensemble du territoire métropolitain
- ❑ Sensibilisation aux risques majeurs des agents métropolitains (8 454 agents)





Prospective...

26 novembre 2021

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 1 sur 143

LOIS

LOI n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels (1)

NOR : INTX2113731L

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

TITRE I^{er}

CONSOLIDER NOTRE MODÈLE DE SÉCURITÉ CIVILE

CHAPITRE I^{er}

PRÉCISER LES DÉFINITIONS

Article 1^{er}

I. – Au premier alinéa de l'article L. 112-1 du code de la sécurité intérieure, après la première occurrence du mot : « personnes », sont insérés les mots : « des animaux »,

II. – L'article L. 742-1 du code de la sécurité intérieure est complété par deux alinéas ainsi rédigés :

« Le directeur des opérations de secours est assisté d'un commandant des opérations de secours en application de l'article L. 1424-4 du code général des collectivités territoriales.



LOI MATRAS: PROGRAMME D' ACTIONS

Sollicitation des communes pour réaliser un inventaire des PCS
et des moyens communaux - janvier 2023,
retour 1^{er} semestre 2023

Synthèse et moment d'échanges avec les communes
septembre/octobre 2023

Présentation des PICS finalisés
mai/juin 2024



Contact pour de plus amples renseignements :

Etienne LE BAUBE : Chef du Service Prévention des Risques Majeurs



04 88 72 69 09



etienne.lebaube@ampmetropole.fr

Merci de votre attention...

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

M. STÉPHANE MEISSAT

ADJOINT AU CHEF DE SERVICE PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS

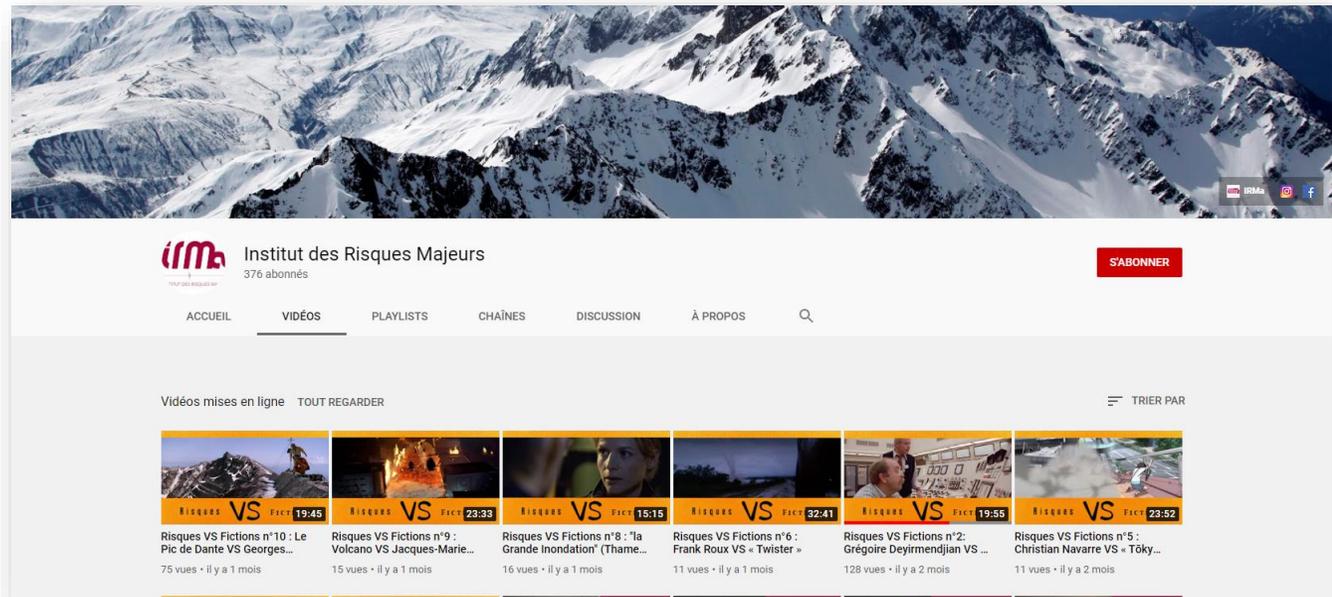
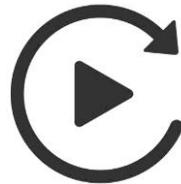


#MatinalesIRMa

Voir ou revoir les Matinales de l'IRMa

RETROUVEZ LES REPLAYS DE TOUTES LES MATINALES DE L'IRMA SUR : www.irma-grenoble.com

& SUR YOUTUBE : www.youtube.com/user/IRMaGrenoble  YouTube



La Matinale est enregistrée et sera mise en ligne sur YouTube et sur notre site web. Elle sera accessible librement.

Vos avis nous intéressent !

Après la session, vous pourrez répondre à une enquête de satisfaction en ligne pour la visioconférence & sur une fiche pour les personnes en présentiel à Valence.

Vos réponses permettront d'améliorer nos prochains évènements - Merci à vous !



Adhésions IRMa 2023 ... c'est bientôt !

Adhérer à l'IRMa c'est nous soutenir et s'impliquer :

irma
INSTITUT DES RISQUES MAJEURS

BULLETIN D'ADHÉSION ANNÉE CIVILE 2022
EXPERTISE - RESEAU - INFORMATION

Adhérer à l'IRMa c'est soutenir des projets innovants, de qualité, accéder à une information riche et variée et rejoindre un réseau de plus de 2 000 élus et professionnels concernés par la gestion des risques majeurs.

VOTRE COTISATION 2022 VOUS DONNERA ACCÈS AUX SERVICES SUIVANTS :

- «Risques Hebdo» : l'essentiel de l'actualité des risques chaque semaine dans votre boîte mail
- L'accès gratuit aux **journees techniques** de l'IRMa
- Le téléchargement des **interventions des maires et des Journées Techniques, des trames PCS, PPMs, POMSE, PPMs**, cahier des charges, pictos risques etc.
- «Risques Infos», la revue des acteurs de la prévention des risques - un exemplaire papier gratuit (BQ)
- L'utilisation de notre **Photothèque et Vidéotheque** pour vos documents et formations
- Un **tarif préférentiel à nos formations** : PCS, Exercice, carto opérationnelle, gestion de crise, média training
- Le **Forum de l'IRMa** : posez vos questions à nos experts et mettez-vous en relation avec d'autres structures ayant les mêmes problématiques que vous
- La **veille téléphonique** : conseil et assistance technique

COCHÉZ VOTRE TARIFF COTISATION ANNÉE CIVILE 2022 (NON ASSUJETTIS À TVA)

<input type="checkbox"/> Collectivité de moins de 2000 habitants	80
<input type="checkbox"/> Collectivité entre 2000 et 5000 habitants	170
<input type="checkbox"/> Collectivité entre 5000 et 10 000 habitants	230
<input type="checkbox"/> Collectivité de plus de 10 000 habitants	420
<input type="checkbox"/> Communauté de Communes, Communauté d'agglomération, Métropole, Conseil Départemental	500
<input type="checkbox"/> Industriel ou organisme privé	540
<input type="checkbox"/> Syndicat de rivière et EPFB	340
<input type="checkbox"/> Etablissement public, centre de recherche, Université	330
<input type="checkbox"/> Scolaire (école, collège, lycée)	80
<input type="checkbox"/> Association	120
<input type="checkbox"/> Particulier	45
<input type="checkbox"/> Adhésion de soutien, limité aux particuliers (accès aux services limité)	20

Mairie/Entreprise/Nom :

Adresse :

CP : Ville :

Tel : Fax :

Mail administratif :

Si Chorus n° de SIRET :

Si Chorus n° engagement :

Nom du Maire/Personne responsable :

Adresse facturation si différente :

Bulletin d'adhésion à retourner à l'IRMa par courrier, fax ou mail. Un justificatif fiscal et un RIB vous seront déposés sur CHORUS ou envoyés pour paiement. Vos identifiants adhérents pour accès au site www.irma-grenoble.com vous seront communiqués par e-mail.

LISTE DES CORRESPONDANTS - ÉLUS, TECHNICIENS, COLLABORATEURS, ETC. DESTINATAIRES DE LA VEILLE RISQUES
L'adresse électronique EST OBLIGATOIRE

Nom	Prénom	Fonction	e-mail
●		Interlocuteur risque	
●			
●			
●			
●			

Date Signature Cachet

Signature, date et cachet :

Adresse IRMa : 15 rue Eugène Faure 38000 Grenoble - Tél. : 04.76.47.73.73 - Fax : 04.76.47.15.90 - irma@irma-grenoble.com
SIRET 353 008 246 00020 - APE : 9499Z 6 - TVA intra communautaire FR 90 353 008 246 - www.irma-grenoble.com

Les informations recueillies sont destinées à l'IRMa. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service de l'association. En application des articles 39 et 40 de la Loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétaire de l'association.

+ d'infos sur notre site web : www.irma-grenoble.com/02institut/03adhesion_index.php

Formations IRMa 2023

(depuis cette année nous sommes agréés pour la formation des élus locaux - DIF élus)



FORMATIONS
2023

FAIRE FACE À LA CRISE

FACE AUX RISQUES,
TOUS IMPLIQUÉS



MÉTHODOLOGIE

 : FORMATIONS ACCESSIBLES
À DISTANCE VIA VISIOCONFÉRENCE

- 1 METTRE EN PLACE ET MAINTENIR OPÉRATIONNEL UN PLAN COMMUNAL DE SAUVÉGARDE**
/// Étude de cas et analyse des bonnes pratiques
▶ 4 AVRIL OU 21 NOVEMBRE 2023
Tarifs présentiel (1 jour) : 600 €
Tarifs distanciel (1 jour) : 450 €
- 2 DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS ET DIFFUSION**
/// Étude de cas et analyse des bonnes pratiques
▶ 6 AVRIL OU 23 NOVEMBRE 2023
Tarifs présentiel (1 jour) : 600 €
Tarifs distanciel (1 jour) : 450 €
- 3 METTRE EN PLACE UN PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ DANS SA COLLECTIVITÉ**
/// Étude de cas et analyse des bonnes pratiques
▶ ORGANISATION SUR DEMANDE, DANS VOTRE COLLECTIVITÉ
Tarifs présentiel (1 jour) : Sur devis
Tarifs distanciel (1 jour) : Sur devis
- 4 DÉVELOPPER UN VOLET SPÉCIFIQUE INONDATION DANS SON PLAN DE GESTION DE CRISE**
/// Étude de cas et analyse des bonnes pratiques
▶ 17 OCTOBRE 2023
Tarifs présentiel (1 jour) : 600 €
Tarifs distanciel (1 jour) : 450 €
- 5 METTRE EN SÉCURITÉ DANS LES ERP - LES PLANS D'ORGANISATION ET DE MISE EN SÛRETÉ**
/// Étude de cas et analyse des bonnes pratiques
▶ 4 OCTOBRE 2023
Tarifs présentiel (1 jour) : 600 €
Tarifs distanciel (1 jour) : 450 €
- 6 RISQUES NATURELS ET URBANISME**
/// Études de cas & sortie terrain
En partenariat avec Alp'géorisques
▶ ORGANISATION SUR DEMANDE DANS VOTRE COLLECTIVITÉ
Tarifs présentiel (3 jours) : Sur devis
- 7 METTRE EN ŒUVRE UNE RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE (RCSC)**
/// Retour d'expérience d'une RCSC
▶ 6 JUIN 2023 DE 9H00 A 12H30
Tarifs présentiel (1 demi-journée) : 300 €
Tarifs distanciel (1 demi-journée) : 225 €



OUTILS OPÉRATIONNELS

- 8 ORGANISER SA CELLULE DE CRISE ET PRÉPARER SON CENTRE D'ACCUEIL ET DE REGROUPEMENT**
/// Étude de cas et analyse des bonnes pratiques
▶ 24 OCTOBRE 2023
Tarifs présentiel (1 jour) : 600 €
Tarifs distanciel (1 jour) : 450 €
- 9 CARTOGRAPHIE OPÉRATIONNELLE ET GESTION DE CRISE**
/// Atelier de mise en pratique cartographique
▶ 2 MAI 2023
Tarifs présentiel (1 jour) : 600 €
Tarifs distanciel (1 jour) : 450 €
- 10 TABLEAU DE BORD ET GESTION DE CRISE**
/// Étude de cas et analyse des bonnes pratiques
▶ 3 MAI 2023
Tarifs présentiel (1 jour) : 600 €
Tarifs distanciel (1 jour) : 450 €
- 11 COMMUNICATION ET MEDIAS SOCIAUX EN GESTION DE L'URGENCE**
/// Étude de cas et analyse des bonnes pratiques
▶ ORGANISATION SUR DEMANDE DANS VOTRE COLLECTIVITÉ
Tarifs présentiel (1 jour) : Sur devis

ADHÉRENTS : 10% DE RÉDUCTION

ORGANISME
DE
FORMATION

TARIFS
NON
ASSUJETTIS
À LA TVA

MISE EN SITUATION

- 12 GESTION DE CRISE COMMUNALE : FONDAMENTAUX ET MISE EN PRATIQUE**
/// Atelier pratique de mise en situation - entraînement sur table
▶ 5 AVRIL OU 22 NOVEMBRE 2023
Tarifs présentiel (1 jour) : 600 €
- 13 METTRE EN PLACE LES EXERCICES DE SÉCURITÉ CIVILE ET OBSERVATION D'UN EXERCICE RÉEL**
/// Atelier pratique de mise en situation & observation d'un exercice
▶ 27 ET 28 JUIN 2023
Tarifs présentiel (2 jours) : 1 100 €
- 14 COMMUNICATION DE CRISE : ATELIERS PRATIQUES DE MISE EN SITUATION AVEC JOURNALISTE**
/// Atelier pratique de mise en situation - médiatraining
▶ ORGANISATION SUR DEMANDE DANS VOTRE COLLECTIVITÉ
Tarifs présentiel (1 jour) : Sur devis
- 15 FORMATION THÉORIQUE ET PRATIQUE POUR LA CELLULE D'INFORMATION DU PUBLIC**
/// Atelier pratique de mise en situation proposé par AnthroPi
▶ ORGANISATION SUR DEMANDE, DANS VOTRE ORGANISME
Tarifs présentiel (1 jour) : Sur devis



CHEZ NOUS... OU CHEZ VOUS!

Les formations de l'IRMa, deux possibilités :

PACK
TERRITORIAL

LES PARCOURS DE FORMATION TERRITORIALISÉS

Des formations «sur mesure» peuvent être organisées au sein de votre collectivité ou sur votre territoire de manière mutualisée.

PACK
EXOCRISSE

LES ENTRAÎNEMENTS ET EXERCICES DE GESTION DE CRISE

Nous réalisons des entraînements sur table et des exercices de terrain adaptés pour votre collectivité afin de tester votre organisation de crise.

CONTACTEZ-NOUS POUR
PRÉCISER VOS BESOINS!

Infos et inscriptions sur notre site web : www.irma-grenoble.com/02institut/formations.php

La revue Risques'Infos de l'IRMa

Numéro Mai 2022

Hors-série « L'alerte à la population »



Numéro à paraître bientôt (novembre 2022)

N° 44 « Intercommunalité et gestion de crise »



Gestion des feux de forêts en Gironde en juillet 2022 © DGSCGC

Tous les numéros sont accessibles gratuitement en ligne :

www.irma-grenoble.com/06publications/01publications_risquesinfos_index.php

Sortie d'un nouveau guide de bonnes pratiques

SMACL Assurances & IRMa

Guide de bonnes pratiques :

PCS et PICS : les outils indispensables pour faire face à une crise majeure

À retrouver prochainement ici :

www.smacl.fr/nous-connaître/publications-et-chiffres/guides-de-bonnes-pratiques



L'opération interrégionale GIRN-Alpes



Programmation 2007-2013

- Expérimentation sur 5 sites pilotes de GIRN

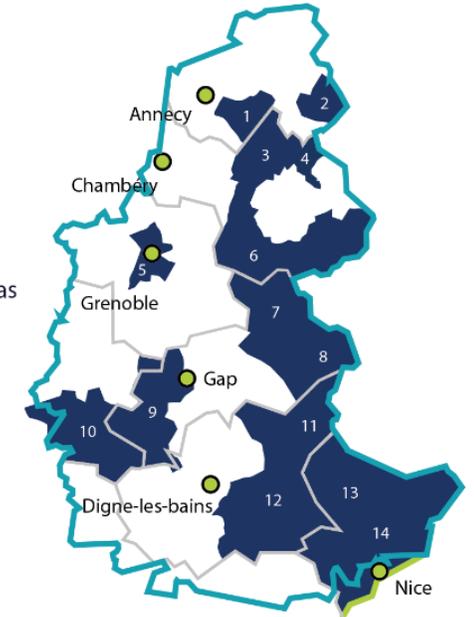
Programmation 2014-2020

- Extension de la GIRN + recherche-action
- Budget 5 M€ FEDER pour 3 types de projets :
 - 11 territoires de GIRN (25% pop. du massif)
 - 14 projets scientifiques
 - 1 projet d'animation interrégionale

Programmation 2021-2027

- Budget 7 M€ FEDER ; maquette similaire
- 27 avril 2022 : Lancement officiel, Les Orres
- Fin sept. 2022 : ouverture AAP Risques nat.
- Options de coût simplifié

1. CC Vallée de Thônes
2. CC Vallée de Chamonix Mont-Blanc
3. Arlysère
4. Bourg-Saint-Maurice
5. Grenoble-Alpes Métropole
6. Syndicat des Pays de Maurienne
7. PETR Briançonnais, Ecrins, Guillestrois, Queyras
8. PNR du Queyras
9. SMIGIBA(Buëch)
10. PNR Baronnies Provençales
11. CC Ubaye Serre-Ponçon
12. CC Alpes Provence Verdon
13. CC Alpes d'Azur
14. SMIAGE (Alpes Maritimes)

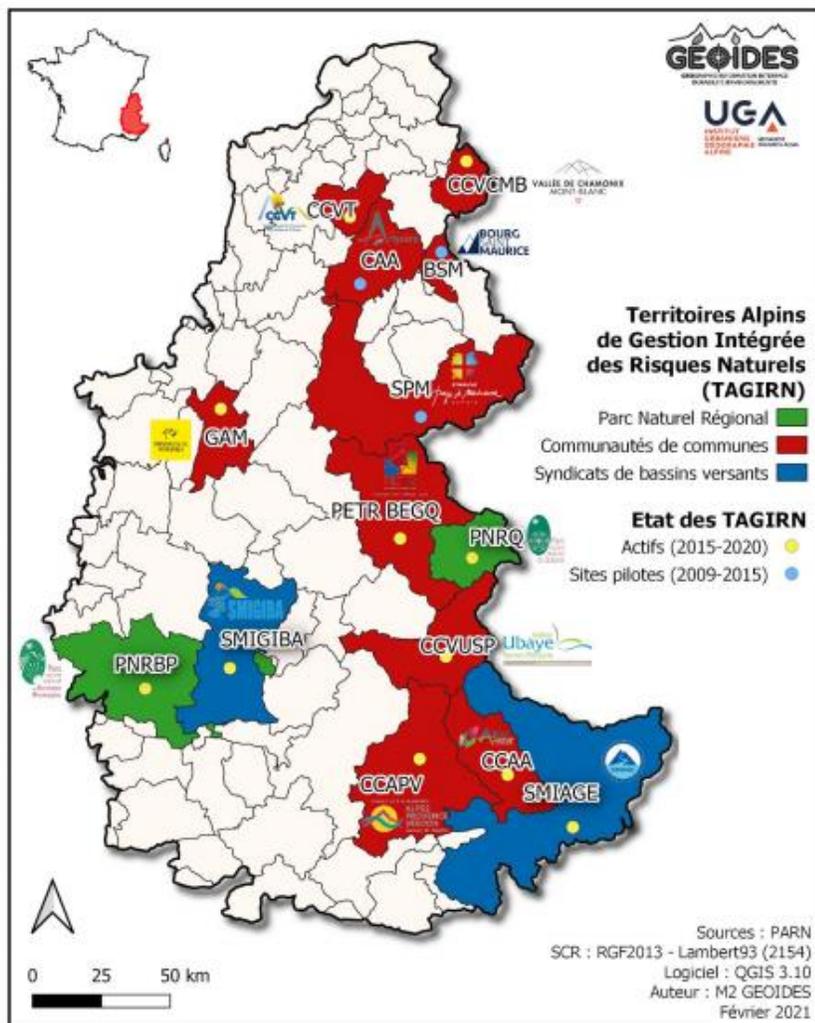


Missions du PARN :

- Animation du COPIL interrégional TAGIRN & SDA
- Coordination des réseaux territoriaux, scientifiques et techniques
- Animation du réseau (journées techniques/annuelles/séminaires)
- Capitalisation et valorisation (Massif alpin/SUERA)

Soutiens





Principaux types d'actions mises en œuvre :

- Connaissance des risques et diagnostic territorial
- Organisation de la gestion intégrée des risques
- Systèmes de suivi et de surveillance
- Gestion des dispositifs de protection
- Systèmes d'alerte et dispositifs de gestion de crise
- Information, communication, formation, pour sensibiliser et préparer la gestion de crise
- Développement et diffusion de pratiques et d'outils sur l'ensemble du massif alpin via le réseau des TAGIRN

→ Boîte à outil et catalogue d'expériences <https://risknat.org/girn/>

Stratégie territoriale pour la prévention des risques en montagne (STePRiM)

Objectifs des STePRiM :

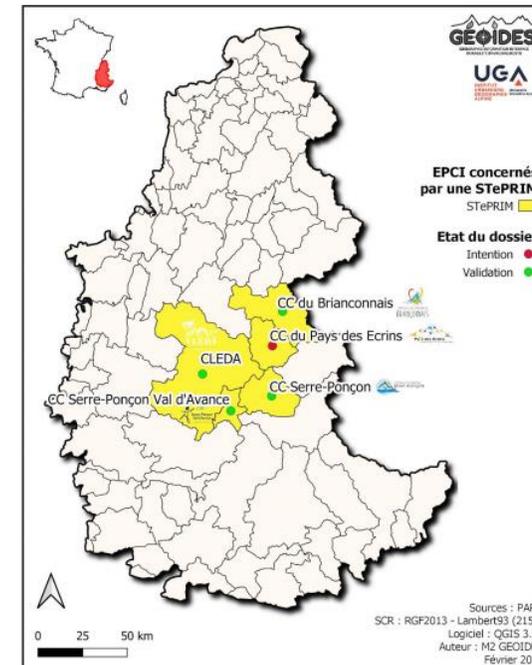
- Prendre en compte le multi-risques
- Mettre en œuvre une stratégie de prévention, globale et partagée
- Créer une dynamique territoriale et fédérer les acteurs de la gestion des risques
- Se projeter dans le temps
- Optimiser et rationaliser les moyens publics

7 axes d'intervention :

- Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- Prévision et surveillance
- Alerte et gestion de crise
- Prise en compte du risque dans l'urbanisme
- Actions et travaux sur les biens visant à réduire leur vulnérabilité
- Travaux de protection active
- Travaux de protection passive

4 STePRiM d'intention labellisés dans le 05 :

- Drac amont – CLEDA
- CC Serre-Ponçon Val d'Avance
- CC Briançonnais
- CC Serre-Ponçon (Budgets : 275 à 800 k€ / 3 ans)





OBJECTIFS :

- Partager des expériences concrètes ;
- Echanger sur des bonnes pratiques ;
- Partager sur des besoins communs, avec l'organisation de GT sur des sujets spécifiques ;
- Accompagner les EPCI dans une déclinaison opérationnelle des politiques publiques.

MEMBRES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE :

(DOM COMPRIS) :

- > 40 EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale)
- 4 EPTB (Établissement Public Territorial de Bassin)
- 5 communes sur tout le territoire

ACTIONS :

- Consultation de la DGSCGC sur les projets de décrets d'application de la loi Matras
- Consultation de la DGSCGC sur le projet de guide PCS / PICS à venir d'ici fin d'année
- 2 GT en 2022 dont les livrables seront versés aux réflexions sur la mise à jour du guide PCS / PICS de la DGSCGC :
 - Conventions de mise à disposition de moyens (volet financier, assurantiel, responsabilité,...)
 - Trame de PICS

OUTILS :

- Espace collaboratif :

Conférence technique territoriale PCS / PICS le 17 novembre 2022

À Aix-en-Provence et à distance

PCS / PICS : UNE ORGANISATION À CO-CONSTRUIRE

PROGRAMME :

- Contexte réglementaire de la sauvegarde en France depuis 2004 à aujourd'hui avec les ambitions futures
- Rôle et responsabilité des élus en gestion de crise
- RETEX de différents territoires
- Aspects juridiques et assurantiels à prendre en compte par les acteurs décisionnels
- Présentation d'outils favorisant cette démarche de planification

INFOS & INSCRIPTIONS :

www.cerema.fr/fr/evenements/ctt-PCS-PICS-organisation-a-co-construire



Formation des agents territoriaux : Le CNFPT à votre disposition

Prochaine formation du CNFPT à Lyon en novembre 2022 :

« La conception et le partage du Plan communal de sauvegarde (PCS) au sein de sa collectivité »
Les 15 et 16/11/22 et le 29/11/22



Il reste des places - Inscrivez-vous !

Code *SXPRA043*

Se rapprocher de Sylvie CAULEUR : sylvie.cauleur@cnfpt.fr pour les inscriptions.

Assises nationales des risques naturels 2022

Les 13 et 14 octobre 2022 à Strasbourg

13 et 14 octobre
2022

5^{ème} édition
Strasbourg

ASSISES
nationales
DES RISQUES NATURELS

À noter dans
vos agendas !

**AYONS
LES BONS
RÉFLEXES**
ecologie.gouv.fr

Programme et inscriptions : anrn2022.fr

PROGRAMMES DE CHAQUE ÉTAPE DU RÉSILIENCE TOUR®



HAUTE-GARONNE

La boucle dans la boucle au service des pyrénéens : sensibilisation aux risques majeurs
 Date : 12 octobre 2022
 Cibles : Grand public, scolaires et élus
 Lieu : Marignac

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

La boucle dans la boucle au service des pyrénéens : sensibilisation aux risques majeurs
 Date : 14 octobre 2022
 Cibles : Grand public, scolaires et élus
 Lieu : Pau

HAUTES-PYRÉNÉES

La boucle dans la boucle au service des pyrénéens : sensibilisation aux risques majeurs
 Date : 13 octobre 2022
 Cibles : Grand public, scolaires et élus
 Lieu : Bagnères-de-Bigorre

Portes ouvertes de la Maison de la Connaissance du Risque Sismique
 Dates : 10 au 14 octobre 2022
 Cibles : Grand public et scolaires
 Lieu : Lourdes

ARIÈGE

La boucle dans la boucle au service des pyrénéens : sensibilisation aux risques majeurs
 Date : 11 octobre 2022
 Cibles : Grand public, scolaires et élus
 Lieu : Saint-Girons

PYRÉNÉES-ORIENTALES

La boucle dans la boucle au service des pyrénéens : sensibilisation aux risques majeurs
 Date : 10 octobre 2022
 Cibles : Grand public, scolaires et élus
 Lieu : Perpignan

S'entraîner pour être prêt à Pollestres
 Date : 12 octobre 2022
 Cibles : Élus et agents de Pollestres
 Lieu : Pollestres

Exercices sur table, conférences et échanges : Les élus de l'Hérault en première ligne face aux risques majeurs
 Date : 11 octobre 2022
 Cible : Élus locaux de l'Hérault
 Lieu : Frontignan

HÉRAULT

BOUCHES-DU-RHÔNE

Contes et DICRIM des jeunes à l'école
 Date : 11 octobre 2022
 Cible : Scolaires
 Lieu : Aubagne

LOIRET

Savoir communiquer en cas de crise nucléaire : ateliers de mise en situation
 Date : 13 octobre 2022
 Cible : Élus membres de la CLI de Dampierre
 Lieu : À Dampierre-en-Burly

VENDÉE

Journée nationale de la résilience à l'Aiguillon-la-Présqu'île
 Date : 13 octobre 2022
 Cibles : Élus et agents des collectivités de la Vendée
 Lieu : La Faute-sur-Mer, commune de l'Aiguillon-la-Présqu'île

ISÈRE

Eaux Risques ! Le risque inondation en 3 temps et 3 lieux :
 Dates : Le 13 octobre 2022 « Dompter le torrent du Manival, l'impossible pari ? », le 15 octobre 2022 « Voyage au centre de Grenoble » et « L'Isère ne serpente plus à l'amont de Grenoble »
 Cible : Grand public
 Lieu : Bassin grenoblois et Grésivaudan

Village-forum : Alerte dans la métropole
 Date : 15 octobre 2022
 Cible : Grand public
 Lieu : Le Pont-de-Claix

Théâtre-forum : « Accords Mineurs pour Risques Majeurs »
 Dates : 13 et 14 octobre 2022
 Cibles : Acteurs économiques (le 13) et publics scolaires (le 14)
 Lieu : Grenoble

Atelier d'échanges « Suis-je prêt à faire face ? Mon PCS est-il opérationnel ? »
 Date : 12 octobre 2022
 Cibles : Élus et agents des communes membres de Grenoble Alpes Métropole
 Lieu : La Tronche

Forêts de protection et arbres en ville face au changement climatique
 Date : 12 octobre 2022
 Cible : Grand public
 Lieu : La Tronche

Des jeunes sapeurs-pompiers (JSP) de l'Isère en première ligne face à la crise.
 Date : 15 octobre 2022
 Cible : les JSP de la section du centre de secours de Vaulnaveys-le-Haut du SDIS de l'Isère
 Lieu : Le Pont-de-Claix

DRÔME

Lancement officiel du Résilience Tour
 Date : 6 octobre 2022
 Lieu : Valence

VAR

Les élus en première ligne face aux risques
 Date : 10 octobre 2022
 Cible : Élus locaux du Var
 Lieu : Draguignan

Acteurs économiques, collectivités et établissements recevant du public (ERP), comment être plus résilient face aux risques majeurs ?
 Date : 10 octobre 2022
 Cibles : Élus locaux, agents des collectivités et acteurs économiques du Var
 Lieu : Toulon



Voir la vidéo



Partenaires nationaux :



Retrouvez l'actualité du Résilience Tour sur le web : resiliencetour.fr

Réunion du Conseil départemental de sécurité civile de la Drôme

De 14h00 à 17h30 à Valence et en visioconférence

Pour les participants inscrits à la session de cette après-midi :

Rendez-vous à partir de 13h30 pour un accueil café pour les participants en présentiel et à 14h00 pour la visioconférence



**CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DE
SÉCURITÉ CIVILE**

JEUDI 06 OCTOBRE 2022 DE 14H00 À 17H30

**EN PRÉSENTIEL À LA SALLE MAURICE PIC DE L'HÔTEL DU
DÉPARTEMENT DE LA DRÔME (26, AVENUE DU PRÉSIDENT
HERRIOT - 26000 VALENCE) & EN VISIOCONFÉRENCE**

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION

INTERCOMMUNALITÉS ET GESTION DE CRISE : QUELLES CONSÉQUENCES DE LA LOI MATRAS ?

JEUDI 06 OCTOBRE 2022

#MatinalesIRMa